



Hébergement parents âgés par un enfant.

Par **kirikoo**, le **27/02/2011** à **10:57**

Bonjour,rnrnMerci de me transmettre l'article du code civil qui stipule qu'un enfant n'a pas obligation d'héberger ses parents âgés. Cela fait plus de 17 ans qu'ils résident gratuitement chez moi alors que nous sommes 4 enfants et que mes frères et soeurs ont de leur côté tous des maisons.rnrnDe mon côté, je suis obligée de louer depuis 17 ans et à force en difficultés financières.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **27/02/2011** à **11:08**

bjr,rnau contraire les enfants ont un devoir alimentaire envers leurs parents qui sont dans le besoin.rnvous devez trouver un accord avec vos frères et soeurs.rncdt